

LE 22 MARS 2021
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi vingt-deux mars deux mille vingt et un, à dix-huit heures, sous la présidence de M. le maire suppléant, Patrick Charbonneau.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon (visioconférence)
Mme Guylaine Coursol (visioconférence)
MM. Robert Charron (visioconférence)
François Bélanger (visioconférence)
Mmes Isabelle Gauthier (visioconférence)
Francine Charles (visioconférence)

Sont également présents :

M. Mario Boily, directeur général (visioconférence)
Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe (visioconférence)
Suzanne Mireault, greffière (visioconférence)

Sont absents :

MM. Jean Bouchard, maire
Marc Laurin, conseiller

203-03-2021 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 mars 2021, tel que modifié comme suit :

Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :

- a) Soumission relative à un mandat de services professionnels d'architecture et d'ingénierie concernant la construction d'une nouvelle caserne d'incendie. (2021-012) (G7 115 U3 N15684)
- b) Candidature de la Ville de Mirabel dans le cadre de l'évènement SimulACTIONS. (G3 216 102)

MME LA CONSEILLÈRE FRANCINE CHARLES DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, COMPTE TENU DE RELATIONS FAMILIALES :

20. Soumission relative à la fourniture de pierre concassée pour l'année 2021. (2021-008) (G6 112 U3 N3210)

204-03-2021 Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 8821, rang de La Fresnière (lot 4 122 207, lot projeté 6 409 562), dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 113)

Monsieur le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'a été formulé par écrit à l'égard de cette demande de dérogation mineure (Décret gouvernemental COVID-19);

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 04-02-2021;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2021-003 formulée le 14 janvier 2021 par « Ferme Pioui enr. (Louis Leduc) », ayant pour effet de permettre l'implantation d'un bâtiment agricole accessoire ayant une distance de 1,97 mètre avec la ligne latérale droite, le tout tel qu'il appert au plan de localisation, préparé par Nathalie Levert, arpenteur-géomètre le 20 juillet 2020, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 exige une distance minimale de 6 mètres avec une ligne de lot latérale, pour la propriété sise au 8821, rang de La Fresnière (lot 4 122 207, lot projeté 6 409 562), dans le secteur de Saint-Benoît.

205-03-2021 Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 12995, rue du Parc (lots 1 691 664, 1 809 846 et 1 809 845), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)

Monsieur le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'a été formulé par écrit à l'égard de cette demande de dérogation mineure (Décret gouvernemental COVID-19);

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 05-02-2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2021-004 formulée le 19 janvier 2021 par « 9211-2804 Québec inc. (Patrick Charbonneau et Richard Brochu) » ayant pour effet de permettre l'agrandissement d'un bâtiment industriel existant ayant une marge arrière de 4,89 mètres, le tout tel qu'il appert au plan minute 17236, préparé par Marc Jarry, arpenteur-géomètre le 14 janvier 2021, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 exige une marge arrière minimale de 12 mètres,

pour la propriété sise au 12995, rue du Parc (lots 1 691 664, 1 809 846 et 1 809 845), dans le secteur de Saint Janvier.

206-03-2021	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise sur le boulevard du Curé-Labelle (lot 1 691 253), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
--------------------	--

Monsieur le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'a été formulé par écrit à l'égard de cette demande de dérogation mineure (Décret gouvernemental COVID-19);

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 13-02-2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2021-006 formulée le 15 décembre 2020 par « Luis Roberto Sousa Ceatano » ayant pour effet de permettre :

- l'implantation d'une enseigne commerciale ayant une hauteur entre 7,46 et 8,00 mètres, afin que celle-ci soit à la même hauteur que celle située en face, soit la hauteur étant calculée à partir de la 117, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 exige que la hauteur maximale de l'enseigne soit fixée à 6 mètres;
- l'installation d'une enseigne ayant un dépassement qui dépasse le dessus de la marquise, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 exige qu'aucune partie d'une enseigne rattachée à une marquise ne la dépasse,

le tout tel qu'il appert au plan d'implantation, préparé par PPU urbanistes-conseils, déposé le 20 janvier 2021, pour la propriété sise sur le boulevard du Curé-Labelle (lot 1 691 253), dans le secteur de Saint-Janvier.

207-03-2021	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 20661, rue Victor (lots 2 274 140 et 5 284 016), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
--------------------	--

Monsieur le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'a été formulé par écrit à l'égard de cette demande de dérogation mineure (Décret gouvernemental COVID-19);

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 15-02-2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2021-007, formulée le 11 janvier 2021, par « Le Sentier Maison de transition inc. (Chantal Soucy et Bruno Plourde) », ayant pour effet de régulariser l'implantation d'un bâtiment agricole ayant une distance latérale droite de 0,68 mètre, le tout tel qu'il appert au certificat de localisation, minute 2501, préparé par Alioune Badara Ngom, arpenteur-géomètre, préparé le 26 juin 2016, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 exige une distance latérale minimale de 6 mètres, pour la propriété sise au 20661, rue Victor (lots 2 274 140 et 5 284 016), dans le secteur de Saint-Janvier.

208-03-2021	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 13060, rue du Maquignon (lot 3 157 305), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 113)
--------------------	--

Monsieur le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'a été formulé par écrit à l'égard de cette demande de dérogation mineure (Décret gouvernemental COVID-19);

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 16-02-2021;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2021-008 formulée le 20 janvier 2021, par « Doris Gratton », ayant pour effet de permettre :

- l'implantation d'un garage isolé ayant une hauteur de 6,4 mètres, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 exige une hauteur maximale de 5,48 mètres pour tout garage isolé lorsque le bâtiment principal n'a qu'un seul étage;
- l'implantation d'un garage isolé ayant une superficie totale d'implantation des bâtiments accessoires isolés de 12,52 %, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 exige une superficie totale d'implantation maximale de 10 % de la superficie du terrain,

le tout tel qu'il appert aux élévations et au plan d'implantation, préparés par la propriétaire, déposé le 19 janvier 2021, pour la propriété sise au 13060, rue du Maquignon (lot 3 157 305), dans le secteur de Saint-Canut.

209-03-2021	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise sur la rue Marin (lots 3 495 555 et 3 491 126), dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 113)
--------------------	---

Monsieur le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 17-02-2021;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'a été formulé par écrit à l'égard de cette demande de dérogation mineure (Décret gouvernemental COVID-19) en date du 22 mars 2021, mais que les membres du conseil désirent obtenir des informations additionnelles;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

Que ce conseil reporte sa décision concernant la dérogation mineure numéro 2021-009, formulée le 14 janvier 2021, par « Carole Allaire et Ronald Théorêt ».

210-03-2021	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise sur la rue de l'Esplanade (lot 5 381 303), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X6 113)
--------------------	---

Monsieur le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'a été formulé par écrit à l'égard de cette demande de dérogation mineure (Décret gouvernemental COVID-19);

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 18-02-2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2021-010 le 31 janvier 2021, par « Gabrielle Lafond et Christian Lessard », ayant pour effet de permettre :

- l'implantation d'une habitation résidentielle, de type unifamilial isolé ayant un toit plat, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 exige une toiture ayant un toit en pente sur plus de 25 % de sa surface mesurée en projection horizontale;
- un logement supplémentaire ayant un accès privé situé en façade sans être dissimulé, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 exige que tout accès privé à un logement supplémentaire situé en façade soit dissimulé par une clôture ou un écran d'intimité opaque d'une hauteur minimale de 2,0 mètres;
- un logement supplémentaire ayant une superficie de plancher de 197 mètres carrés, alors que le Règlement de zonage numéro U-2300 exige que la superficie de plancher du logement supplémentaire n'excède pas une superficie de 100 mètres carrés,

le tout tel qu'il appert d'un plan de construction, préparé par Vanessa Delisle, technologue, daté du 16 décembre 2020, pour la propriété sise sur la rue de l'Esplanade (lot 5 381 303), dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

211-03-2021 Approbation du procès-verbal.

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 8 mars 2021 et de la séance extraordinaire de ce conseil tenue le 15 mars 2021, tels que présentés.

212-03-2021 Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accepter le dépôt du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses effectuées pour la période du 4 au 18 mars 2021.

D'accepter le dépôt du rapport des contrats accordés de gré à gré par la direction générale pour la période du 10 au 21 mars 2021

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 9 au 22 mars 2021 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	<u>3 373 678,41 \$</u>
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	<u>28 469,27 \$</u>
• TOTAL.....	<u>3 402 147,68 \$</u>

213-03-2021 Paiement de la subvention annuelle à « Tricentris » pour l'année 2020. (X4 111 103 U4 N13429)

CONSIDÉRANT QUE la Ville renouvelait en avril 2017, une entente quinquennale pour la période du 14 avril 2017 au 14 avril 2022 avec « Tricentris – tri, transformation, sensibilisation » (ci-après « Tricentris ») relativement à la gestion intégrée de matières recyclable;

CONSIDÉRANT QU'une subvention annuelle doit être versée à « Tricentris »;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De verser à Tricentris, la subvention annuelle pour l'année 2021, soit un montant total avant taxes de 124 109,07 \$.

214-03-2021	Signature des avenants numéros 5 et 6 relativement au programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises. (G3 311 U4 N15636)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le 14 avril 2020, le gouvernement du Québec et la Ville ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, pour le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, dans le cadre de son Fonds local d'investissement;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la Ville par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement depuis le 30 septembre 2020 ordonnant notamment leur fermeture afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette décision, les modifications à l'égard du contrat de prêt et du cadre d'intervention du programme version Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ont été confirmées dans plusieurs avenants au contrat de prêt original;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a prolongé le PAU-PME et le volet AERAM du 30 avril 2021 au 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'approbation par le Conseil de neuf (9) prêts le 22 février en vertu de la résolution 128-02-2021, portant le solde restant à 39 556 \$;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette décision, il y avait lieu de demander une nouvelle enveloppe financière pour aider les entreprises de Mirabel;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette bonification, il y a lieu d'apporter des modifications à l'égard du contrat de prêt et du cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT la bonification du Programme par le gouvernement du Québec, représentant un montant de 750 000 \$, en ce qui concerne la Ville de Mirabel;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, les avenants 2020-5 et 2020-6 relativement au programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises – Volet AERAM (aide aux entreprises en région en alerte maximale) ou de tout avenant substantiellement conforme aux présents projets d'avenants.

215-03-2021 Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises de Mirabel. (G5 214 103 N15683) (AERAM-2021-21 à AERAM-2021-25) (G5 214 103 N15636) (PAU-2021-11 à PAU-2021-12)

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a bonifié le Programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre de la COVID-19, en ajoutant le volet « Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut ainsi bonifier son offre d'aide aux entreprises dans le cadre de son Plan de soutien à l'économie de Mirabel;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et son volet (AERAM) est complémentaire aux aides existantes proposées et administrées par la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De verser une aide financière, sous forme de prêt ou d'une garantie de prêt, pour un montant total de 238 500 \$, dans le cadre du « Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises », à sept (7) entreprises admissibles déterminées par Mirabel économique et identifiées ci-après, le tout conditionnellement à ce que les bénéficiaires de l'aide financière détiennent tous les permis d'exploitation ou d'usage requis et qu'ils rencontrent les prescriptions des règlements applicables :

Entreprises admissibles	Prêt (PAU-PME)	Pardon de prêt (AERAM)
Pannizza Mirabel inc. 624-19001, chemin Notre-Dame, Mirabel (Québec) J7J 0T1	55 500 \$	44 275 \$
Salon de Quilles St-Janvier Inc. 13729, boulevard du Curé-Labelle Mirabel (Québec) J7J 1L2	87 500 \$	24 208 \$
Balcon et Patrimoine inc. 105-14250, boulevard du Curé-Labelle Mirabel (Québec) J7J 1B1	16 000 \$	---
Christian Sabourin 16500, 22 ^e Rue Mirabel (Québec) J7J 2C3	23 000 \$	---
Le Studio H inc. 13664, boulevard du Curé-Labelle Mirabel (Québec) J7J 1K3	6 500 \$	5 062,70 \$
9401-1640 Québec inc. (Danse R. Jasmin) 202-17380, rue de la Paix Mirabel (Québec) J7J 1B3	27 500 \$	616 \$

Entreprises admissibles	Prêt (PAU-PME)	Pardon de prêt (AERAM)
9417-9728 Québec inc. (Chez Boris) 18265, boulevard de Versailles Mirabel (Québec) J7J 0R6	22 500 \$	17 922,30 \$
TOTAL de 7 dossiers :	238 500 \$	92 084 \$

D'autoriser, à cet effet, le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs au présent dossier.

216-03-2021 Aide financière à « Tourisme Mirabel » pour le projet intitulé « Consolidation équestre 2021 » (FSD-2021-04). (G5 500 N15601 #111110)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement, en vertu de sa résolution numéro CIM-2021-03-03;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 26 250 \$ à « Tourisme Mirabel », pris à même le fonds de soutien au développement issu du fonds régions et ruralité, suite à une demande présentée par « Tourisme Mirabel », dans le projet intitulé « Consolidation équestre 2021 », la valeur totale du projet étant de 35 000 \$.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

217-03-2021 Aide financière à « Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM) » pour le projet intitulé « Mirabel fête l'érable du Québec, 7^e édition » (FSD-2021-07). (G5 500 N15601 #111513)

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 25 000 \$ à « Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM) », pris à même le fonds de soutien au développement issu du fonds régions et ruralité, suite à une demande présentée par « Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM) », dans le projet intitulé « Mirabel fête l'érable du Québec, 7^e édition », la valeur totale du projet étant de 51 700 \$.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

218-03-2021 Aide financière à « Club équestre de Mirabel » pour le projet intitulé « Soutien ponctuel 2021 » (FSD-2021-01). (G5 500 N15601 #111106)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement, en vertu de sa résolution numéro CIM-2021-03-02;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 16 152 \$ à « Club équestre de Mirabel », pris à même le fonds de soutien au développement issu du fonds régions et ruralité, suite à une demande présentée par « Club équestre de Mirabel », dans le projet intitulé « Soutien ponctuel 2021 », la valeur totale du projet étant de 67 300 \$.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

219-03-2021 Projet intitulé « Marché du terroir de Mirabel » (FSD-2021-08). (G5 500 N15601 #111514)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

Que le conseil finance le projet intitulé « Marché du terroir de Mirabel » de Mirabel économique, notamment par une aide financière de 45 316 \$ prise à même le fonds de soutien au développement de projets structurants pour améliorer le milieu de vie (FSD-2021-08).

220-03-2021 Projet intitulé « Création d'une salle d'exposition d'arts visuels » (FSD-2021-06). (G5 500 N15601 #111444)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que le conseil finance le projet intitulé « Création d'une salle d'exposition d'arts visuels » du Service des loisirs, notamment par une aide financière de 10 125 \$ prise à même le fonds de soutien au développement de projets structurants pour améliorer le milieu de vie (FSD-2021-06).

221-03-2021 Soumission relative à la valorisation des matériaux secs. (2020-075) (X4 111 104 U3 N14052)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Service de recyclage Sterling inc. », la soumission relative à la valorisation des

matériaux secs d'une durée de trois (3) ans, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 315 822,53 \$, incluant les taxes, pour la première année, suite à leur soumission ouverte le 8 mars 2021.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2020-075 préparé le 27 janvier 2021 par le directeur du Service de l'environnement, dans le dossier numéro X4 111 104 U3 N14052, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

MME LA CONSEILLÈRE FRANCINE CHARLES DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 222-03-2021), COMPTE TENU DE RELATIONS FAMILIALES :

222-03-2021	Soumission relative à la fourniture de pierre concassée pour l'année 2021. (2021-008) (G6 112 U3 N3210)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accepter des plus bas soumissionnaires conformes la soumission relative à la fourniture de pierre concassée pour l'année 2021, soit « Uniroc inc. » pour le secteur 1, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 43 467,90 \$, excluant les taxes, « Carrières Laurentiennes, Div. Carrières Uni-Jac inc. » pour le secteur 2, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 40 377,85 \$, excluant les taxes et « Uniroc inc. » pour le secteur 3, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 37 499,90 \$, excluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 17 mars 2021.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2021-008 préparé en janvier 2021 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N3210, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

MME LA CONSEILLÈRE FRANCINE CHARLES S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉOLUTION.

223-03-2021	Soumission relative à la fourniture de béton bitumineux pour l'année 2021. (2021-009) (G6 112 U3 N3212)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Uniroc inc. », la soumission relative à la fourniture de béton bitumineux pour l'année 2021, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 97 068,00 \$, excluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 10 mars 2021.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2021-009 préparé en janvier 2021 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N3212, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

224-03-2021	Soumission relative à la fourniture et à la livraison de deux (2) camions d'une tonne et demie neufs, année 2021, pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (2021-013) (G6 112 U3 N4959)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Trois Diamants Autos (1987) Itée », la soumission relative à la fourniture et à la livraison de deux (2) camions d'une tonne et demie neufs, année 2021, pour le Service de l'équipement et des travaux publics, pour un prix de 192 961,05 \$, taxes incluses, plus l'option 1, au montant de 1 724,63, taxes incluses, plus l'option 2, au montant de 14 371,88 \$, taxes incluses, suite à leur soumission ouverte le 17 mars 2021.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2021-013 préparé en février 2021 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N4959, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer cette dépense au fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

225-03-2021	Soumission relative à la fourniture et livraison d'un groupe électrogène fixe. (2021-016) (G6 112 U3 N9193)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Drumco Énergie inc. », la soumission relative à la fourniture et livraison d'un groupe électrogène fixe, pour un prix de 86 840,20 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 5 mars 2021.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2021-016 préparé le 9 février 2021 par le directeur du Service de l'environnement, dans le dossier numéro G6 112 U3 N9193, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

226-03-2021	Soumission relative à la fourniture et à la livraison de deux (2) remorques plateformes basculantes neuves, année 2021, pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (G6 112 U3 N8881)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Attaches et remorques Labelle inc. », la soumission relative à la fourniture et à la livraison de deux (2) remorques plateformes basculantes neuves, année 2021, pour le Service de l'équipement et des travaux publics, pour un prix de 22 753,55 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 22 février 2021.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres préparé par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N8881, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer cette dépense au fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

227-03-2021 Prolongation du contrat relatif à la location et au transport de conteneurs de 20 vg³ et 40 vg³. (2018-043) (G6 113 U3 N14890)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 385-05-2018, adoptée le 14 mai 2018, le conseil octroyait un contrat relatif à la location et au transport de conteneurs de 20 vg³ et 40 vg³ à « Transport Paco inc. »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut se prévaloir d'une option de prolongation du contrat pour une période additionnelle de deux (2) ans, soit du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2023;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'autoriser la prolongation du contrat relatif à la location et au transport de conteneurs de 20 vg³ et 40 vg³, octroyé à « Transport Paco inc. », pour une période additionnelle de deux (2) ans, soit de la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2023, selon les modalités prévues au contrat.

228-03-2021 Renouvellement à l'adhésion au service Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides. (G3 314 U4 N13936)

CONSIDÉRANT QUE le 26 février 2018, la Municipalité adhère au service de Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides et cela pour une période de trois (3) ans;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De renouveler l'adhésion de la Ville de Mirabel au service Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides pour une période de trois (3) ans.

D'autoriser le directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme à signer, pour et au nom de la Ville, l'adhésion au service Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides et tout autre document ci-rapportant ou tout document d'adhésion substantiellement conforme.

229-03-2021 Signature d'un addenda modifiant l'entente intervenue avec la compagnie « 9224-4458 Québec inc. (Frédéric Laroche) » relativement au projet intégré sur les lots 6 256 257 à 6 256 295 (anciennement le lot 5 368 339), en bordure de la côte des Angés, dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 310 U4 N5742)

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue avec la compagnie « 9224-4458 Québec inc. (Frédéric Laroche) » concernant un projet intégré sur les lots 6 256 257 à 6 256 295 (anciennement le lot 5 368 339), en bordure de la côte des Angés, dans le secteur de Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT QU'un addenda permettra de réaliser la phase 3 du projet;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'addenda numéro 1 relativement à l'entente intervenue avec « 9224-4458 Québec inc. (Frédéric Laroche) » concernant un projet intégré sur les lots 6 256 257 à 6 256 295 (anciennement le lot 5 368 339), en bordure de la côte des Anges, dans le secteur de Saint-Augustin, pour permettre la phase 3 du projet sur le lot 6 338 462, soit pour l'ajout de 16 habitations unifamiliales contiguës de deux (2) étage, tel qu'il appert du projet d'addenda daté de février 2021 ou tout addenda substantiellement conforme.

230-03-2021	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le Règlement numéro 2393 décrétant le paiement d'une redevance relativement aux travaux de remblai ou de déblai et création d'un fonds destiné à la réfection et à l'entretien de voies publiques de façon à y inclure des exceptions pour des travaux situés en zone blanche et pour des travaux dont les opérations de déblai et de remblai s'effectuent sur le territoire de la ville de Mirabel et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2453)
--------------------	--

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Lauzon qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement numéro 2393 *décrétant le paiement d'une redevance relativement aux travaux de remblai ou de déblai et création d'un fonds destiné à la réfection et à l'entretien de voies publiques* de façon à y inclure des exceptions pour des travaux situés en zone blanche et pour des travaux dont les opérations de déblai et de remblai s'effectuent sur le territoire de la ville de Mirabel.

À cet égard, monsieur le conseiller Michel Lauzon dépose un projet de règlement.

231-03-2021	Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2441 modifiant le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro U-2304, afin d'assujettir les complexes de serres agricoles de 10 000 mètres carrés et plus, ainsi que les projets agricoles d'envergure à la section 9 du règlement U-2304. (G8 400) (Sommaire 3075)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2441 modifiant le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro U-2304, afin d'assujettir les complexes de serres agricoles de 10 000 mètres carrés et plus, ainsi que les projets agricoles d'envergure à la section 9 du règlement U-2304.

De remplacer, en raison de l'état d'urgence sanitaire dû à la COVID-19, la procédure usuelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable par un avis public. Selon cette consultation écrite, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou courrier, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis, soit jusqu'au 15 avril 2021.

232-03-2021	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro U-2304, afin d'assujettir les complexes de serres agricoles de 10 000 mètres carrés et plus, ainsi que les projets agricoles d'envergure à la section 9 du règlement U-2304. (G8 400) (U-2441)
--------------------	--

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Robert Charron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro U-2304, afin d'assujettir les complexes de serres agricoles de 10 000 mètres carrés et plus, ainsi que les projets agricoles d'envergure à la section 9 du règlement U-2304.

233-03-2021	Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2454 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à : <ul style="list-style-type: none">– modifier les normes minimales prévues pour les marges latérales et arrières dans un projet intégré de façon à tenir compte de la hauteur des bâtiments pour l'ensemble de la ville;– agrandir la zone H 7-16 à même une partie des zones H 7-15, H 7-29 et H 7-17;– agrandir la zone H 7-83 à même une partie des zones H 7-5, H 7-13, H 7-15 et H 7-16;– agrandir la zone H 7-45 à même une partie de la zone H 7-37;– agrandir la zone H 7-71 à même une partie des zones H 7-17 et H 7-29;– agrandir la zone C 7-67 à même une partie de la zone H 7-29;– agrandir la zone H 7-150 à même la zone H 7-153;– agrandir la zone H 7-141 à même une partie des zones H 7-5 et H 7-15;– créer la zone H 7-165 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones H 7-29 et C 7-50;– abroger les zones H 7-15, H 7-17 et H 7-153;– remplacer les tableaux des dispositions spécifiques des zones H 7-1, H 7-5, P 7-6, C 7-9, H 7-16, C 7-34, H 7-37, H 7-61, C 7-67, H 7-71, C 7-73, H 7-141, H 7-87, H 7-83 et H 7-150, le tout dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro 2454 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- modifier les normes minimales prévues pour les marges latérales et arrières dans un projet intégré de façon à tenir compte de la hauteur des bâtiments pour l'ensemble de la ville;
- agrandir la zone H 7-16 à même une partie des zones H 7-15, H 7-29 et H 7-17;
- agrandir la zone H 7-83 à même une partie des zones H 7-5, H 7-13, H 7-15 et H 7-16;
- agrandir la zone H 7-45 à même une partie de la zone H 7-37;
- agrandir la zone H 7-71 à même une partie des zones H 7-17 et H 7-29;
- agrandir la zone C 7-67 à même une partie de la zone H 7-29;
- agrandir la zone H 7-150 à même la zone H 7-153;
- agrandir la zone H 7-141 à même une partie des zones H 7-5 et H 7-15;
- créer la zone H 7-165 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones H 7-29 et C 7-50;
- abroger les zones H 7-15, H 7-17 et H 7-153;
- remplacer les tableaux des dispositions spécifiques des zones H 7-1, H 7-5, P 7-6, C 7-9, H 7-16, C 7-34, H 7-37, H 7-61, C 7-67, H 7-71, C 7-73, H 7-141, H 7-87, H 7-83 et H 7-150, le tout dans le secteur de Saint-Janvier.

De remplacer, en raison de l'état d'urgence sanitaire dû à la COVID-19, la procédure usuelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable par un avis public. Selon cette consultation écrite, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou courrier, pour une période de 15 jours suivant la publication de l'avis, soit jusqu'au 15 avril 2021.

234-03-2021	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à : <ul style="list-style-type: none">- modifier les normes minimales prévues pour les marges latérales et arrières dans un projet intégré de façon à tenir compte de la hauteur des bâtiments pour l'ensemble de la ville;- agrandir la zone H 7-16 à même une partie des zones H 7-15, H 7-29 et H 7-17;- agrandir la zone H 7-83 à même une partie des zones H 7-5, H 7-13, H 7-15 et H 7-16;- agrandir la zone H 7-45 à même une partie de la zone H 7-37;- agrandir la zone H 7-71 à même une partie des zones H 7-17 et H 7-29;- agrandir la zone C 7-67 à même une partie de la zone H 7-29;- agrandir la zone H 7-150 à même la zone H 7-153;- agrandir la zone H 7-141 à même une partie des zones H 7-5 et H 7-15;- créer la zone H 7-165 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones H 7-29 et C 7-50;- abroger les zones H 7-15, H 7-17 et H 7-153;
--------------------	--

– remplacer les tableaux des dispositions spécifiques des zones H 7-1, H 7-5, P 7-6, C 7-9, H 7-16, C 7-34, H 7-37, H 7-61, C 7-67, H 7-71, C 7-73, H 7-141, H 7-87, H 7-83 et H 7-150, le tout dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400) (U-2454)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Guylaine Coursol qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- modifier les normes minimales prévues pour les marges latérales et arrières dans un projet intégré de façon à tenir compte de la hauteur des bâtiments pour l'ensemble de la ville;
- agrandir la zone H 7-16 à même une partie des zones H 7-15, H 7-29 et H 7-17;
- agrandir la zone H 7-83 à même une partie des zones H 7-5, H 7-13, H 7-15 et H 7-16;
- agrandir la zone H 7-45 à même une partie de la zone H 7-37;
- agrandir la zone H 7-71 à même une partie des zones H 7-17 et H 7-29;
- agrandir la zone C 7-67 à même une partie de la zone H 7-29;
- agrandir la zone H 7-150 à même la zone H 7-153;
- agrandir la zone H 7-141 à même une partie des zones H 7-5 et H 7-15;
- créer la zone H 7-165 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones H 7-29 et C 7-50;
- abroger les zones H 7-15, H 7-17 et H 7-153;
- remplacer les tableaux des dispositions spécifiques des zones H 7-1, H 7-5, P 7-6, C 7-9, H 7-16, C 7-34, H 7-37, H 7-61, C 7-67, H 7-71, C 7-73, H 7-141, H 7-87, H 7-83 et H 7-150, le tout dans le secteur de Saint-Janvier.

235-03-2021 Adoption du règlement numéro 2450 décrétant des travaux de voirie pour le réaménagement d'une partie de la rue Charles et tous travaux connexes ou dépenses accessoires, dans le secteur de Saint-Janvier, autorisant une dépense et un emprunt de 4 762 000 \$ à cette fin. (G8 400)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 8 mars 2021, avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2450, tel que présenté.

236-03-2021 Adoption du règlement numéro 2451 modifiant le règlement numéro 2005 *Établissant un programme d'aide financière à la rénovation résidentielle, commerciale et institutionnelle dans les secteurs villageois*, afin de modifier une partie de la disposition concernant l'admissibilité des travaux. (G8 400)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 8 mars 2021, avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2451, tel que présenté.

237-03-2021 Adoption du règlement numéro 2452 autorisant des dépenses en immobilisations, soit plus particulièrement pour des travaux d'asphaltage de diverses rues, chemins, sentiers piétons, stationnements, parcs, pistes cyclables et trottoirs pour l'année 2021, autorisant à ces fins une dépense de 11 027 000 \$, un emprunt de 5 604 000 \$, appropriant un montant de 3 591 000 \$ à même le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, un montant de 382 000 \$ à même le surplus accumulé affecté et un montant de 1 450 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux. (G8 400)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 8 mars 2021, avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2452, tel que présenté.

238-03-2021 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-34, relativement à la construction d'un nouveau bâtiment commercial sis sur la rue de Chaumont, sur le lot 5 608 074, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2019-34 de « Gestion Cité M inc. » relativement à la construction d'un nouveau bâtiment commercial sis sur la rue de Chaumont, sur le lot 5 608 074, dans le secteur du Domaine-Vert

Nord, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 98-07-2019 approuvant le PIIA;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 12 août 2019, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 730-08-2019 approuvant le PIIA 2019-34;

CONSIDÉRANT QUE le permis de construction relatif à ladite résolution acceptant un PIIA doit être émis dans un délai d'un an;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur désire aujourd'hui construire le bâtiment et qu'il s'agit d'un bâtiment qui s'harmonise toujours avec le secteur;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-34 de « Gestion Cité M inc. » relativement à la construction d'un nouveau bâtiment commercial sis sur la rue de Chaumont, sur le lot 5 608 074, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, tel que présenté.

239-03-2021	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-43, relativement à la construction d'un bâtiment industriel sis sur la rue des Gouverneurs, sur le lot 5 084 691, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2020-43 de « Gestion cité M inc. » relativement à la construction d'un bâtiment industriel sis sur la rue des Gouverneurs, sur le lot 5 084 691, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 96-08-2020;

CONSIDÉRANT QU'une résolution a été adoptée pour la dérogation mineure et que le promoteur souhaite obtenir son permis de construction relativement au PIIA numéro 2020-43;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-43 de « Gestion cité M inc. » relativement à la construction d'un bâtiment industriel sis sur la rue des Gouverneurs, sur le lot 5 084 691, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, tel que présenté.

240-03-2021	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-12, relativement à l'agrandissement d'un bâtiment industriel existant sis au 12995, rue du Parc, sur les lots 1 691 664, 1 809 846 et 1 809 845 (lot projeté 6 417 355), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2021-12 de « 9211-2804 Québec inc. (Patrick Charbonneau et Richard Brochu) » relativement à l'agrandissement d'un bâtiment industriel existant sis au 12995, rue du Parc, sur les lots 1 691 664, 1 809 846 et 1 809 845 (en devenir 6 417 355), dans le secteur de Saint-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 33-03-2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-12 de « 9211-2804 Québec inc. (Patrick Charbonneau et Richard Brochu) » relativement à l'agrandissement d'un bâtiment industriel existant sis au 12995, rue du Parc, sur les lots 1 691 664, 1 809 846 et 1 809 845 (en devenir 6 417 355), dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

241-03-2021	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-14, relativement à la construction d'un nouveau bâtiment commercial sis au 16900, côte Saint-Pierre, sur le lot 5 590 977, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2021-14 de « Simon Lussier ltée » relativement à la construction d'un nouveau bâtiment commercial sis au 16900, côte Saint-Pierre, sur le lot 5 590 977, dans le secteur de Saint-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 36-03-2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-14 de « Simon Lussier ltée » relativement à la construction d'un nouveau bâtiment commercial sis au 16900, côte Saint-Pierre, sur le lot 5 590 977, dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

242-03-2021 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-16, relativement à la construction d'une habitation résidentielle, de type 40plex locatifs, sis sur la rue Victor, sur les lots 1 691 981 et 6 386 345, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2021-16 de « GRT Laurentides (Manon Wolfarth » relativement à la construction d'une habitation résidentielle, de type 40plex locatifs, sis sur la rue Victor, sur les lots 1 691 981 et 6 386 345, dans le secteur de Saint-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 37-03-2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-16 de « GRT Laurentides (Manon Wolfarth » relativement à la construction d'une habitation résidentielle, de type 40plex locatifs, sis sur la rue Victor, sur les lots 1 691 981 et 6 386 345, dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

243-03-2021 **Dénomination de parc. (X6 600 N217 #111605)**

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a pris connaissance d'une recommandation du Comité de toponymie relative à la dénomination d'un parc;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De donner le nom indiqué au parc suivant :

Dans le secteur du Domaine-Vert Nord :

a) **lot 5 956 494 :**

Nom donné : Parc du Lude

Motif : afin de respecter le thème retenu pour ce secteur, à savoir « Les Châteaux de France ».

244-03-2021 **Décision relative à la tenue d'un scrutin référendaire concernant le Règlement numéro 2434 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre la sous-classe d'usage « P2-02-02 – École primaire » ainsi que ses dispositions spécifiques dans la zone P 10-50. (G8 400 et X1 213 N14950)**

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} mars 2021 le conseil municipal adoptait le Règlement numéro 2434 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre la sous-classe d'usage « P2-02-02 –

École primaire » ainsi que ses dispositions spécifiques dans la zone P 10-50;

CONSIDÉRANT QU'au 18 mars 2021, quatre-vingt-quatorze (94) personnes demandaient la tenue d'un scrutin référendaire relativement au Règlement numéro 2434, alors que le nombre de signatures requis est de soixante-et-onze (71);

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire tenir un scrutin référendaire concernant le Règlement numéro 2434;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De fixer au 16 mai 2021 la tenue d'un scrutin référendaire concernant le Règlement numéro 2434 modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre la sous-classe d'usage « P2-02-02 – École primaire » ainsi que ses dispositions spécifiques dans la zone P 10-50.

En vertu de l'arrêté numéro 2020-033 en date du 7 mai 2020, la tenue du scrutin sera sans présence physique, la votation s'exerçant par un vote par correspondance. Les enveloppes de vote doivent être reçues, seulement par voie postale, au plus tard le 23 mai 2021 à 16 h 30.

245-03-2021	Approbation du rapport final d'activités pour la mise en œuvre du schéma de couverture de risques (année 2020). (X2 200 U4 N11625).
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le rapport final d'activités pour la mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la Ville de Mirabel (année 2020), préparé par le directeur du Service de la sécurité incendie, tel qu'il appert du rapport joint à la présente résolution.

246-03-2021	Désignation des représentants au sein du comité de pilotage du projet portant sur le programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC). (X4 213 N15651 et G3 300 U2 N7529)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel et la MRC de Thérèse-De Blainville ont obtenu le financement de leur projet commun au programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) proposé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le ministère de la Sécurité publique (MSP);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel et la MRC de Thérèse-De Blainville ont mandé la firme ICLEI pour élaborer leur plan d'adaptation aux

changements climatiques conformément aux objectifs et aux orientations définis par le cadre normatif du PIACC;

CONSIDÉRANT QUE la présidence de ce comité sera assurée par un élu du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville et la vice-présidence par un membre du conseil municipal de la Ville de Mirabel;

CONSIDÉRANT QUE ce comité sera également composé de représentants techniques de la Ville de Mirabel et de la MRC de Thérèse-De Blainville;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de cette structure est une initiative pertinente et que la mission qui lui est assignée est de nature à garantir un bon suivi du projet et son succès;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De désigner pour siéger au comité de pilotage du PIACC :

- Michel Lauzon, conseiller municipal;
- Jérôme Duguay, directeur de l'environnement, et Amadou LY, chargé de projets en environnement, à titre de représentants experts;
- Dominic Noiseux, directeur du Service de l'aménagement et de l'Urbanisme, ou son représentant, à titre d'expert technique;
- Christine Chartier, directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, ou son représentant, à titre d'expert technique;
- Geneviève Cauden, directrice du Service du génie, ou son représentant, à titre d'expert technique;
- Louise Lavoie, directrice générale adjointe.

247-03-2021 Appui à Transplant Québec. (G3 316 #99165)
--

CONSIDÉRANT la tenue de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 18 au 24 avril 2021 à la grandeur du Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population au don d'organes et de tissus;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'appuyer Transplant Québec dans le cadre de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus et d'informer Transplant Québec que la Ville déploiera des efforts nécessaires pour participer activement aux activités particulières durant la semaine du 18 au 24 avril 2021.

248-03-2021 Désignation de procureurs pour l'application de l'entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Mirabel. (X1 U4 N14059)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel a signé une entente intitulée « Entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Mirabel »;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.3 de ladite entente stipule qu'un procureur est choisi et rémunéré par la Ville pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner un procureur pour l'application de cette entente;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De demander au Directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner Me Francesca Elena Mihaila pour le représenter, le tout en application de l'« Entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Mirabel ».

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par le directeur général, M. Mario Boily (en date du 18 mars 2021); (G1 211 101 120 N11458)
- b) certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement concernant le règlement numéro 2434 « Modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre la sous-classe d'usage « P2-02-02 – École primaire » ainsi que ses dispositions spécifiques dans la zone P 10-50 ». (G8 400)

Affaires nouvelles.

249-03-2021 Soumission relative à un mandat de services professionnels d'architecture et d'ingénierie concernant la construction d'une nouvelle caserne d'incendie. (2021-012) (G7 115 U3 N15684)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accepter du soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit « VBG Architectes », la soumission relative à un mandat de services professionnels d'architecture et d'ingénierie concernant la construction d'une nouvelle caserne d'incendie, pour un prix total ne dépassant pas 571 563,72 \$, incluant les taxes et frais incidents, suite à leur soumission reçue le 11 mars 2021.

Cette soumission, telle qu'acceptée par ce conseil en vertu de la présente résolution, est accordée, aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres préparé le 9 février 2021 par la directrice du Service du Génie, dans le dossier portant le numéro de référence G7 115 U3 N15684, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

L'adjudication de la présente soumission est conditionnelle à l'obtention des approbations légales requises et à la mise en vigueur d'un règlement d'emprunt à venir.

D'imputer cette dépense au fonds d'un règlement d'emprunt à venir.

250-03-2021 Candidature de la Ville de Mirabel dans le cadre de l'évènement SimuACTIONS. (G3 216 102)
--

CONSIDÉRANT QUE les 10 et 11 juillet 2021 se tiendra un évènement intitulé SimuACTIONS, organisé par le Groupe Femmes Politique et Démocartie, en collaboration avec Réseau des femmes des Laurentides;

CONSIÉDRANT que la Ville de Mirabel désire soumettre sa candidature en tant que ville hôtesse;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De soumettre la candidature de la Ville de Mirabel à titre de ville hôtesse dans le cadre de l'évènement SimuACTIONS qui aura lieux les 10 et 11 juillet 2021.

De désigner Caroline Thibault, directrice du Service des communications, à titre de personne-ressource.

Parole aux conseillers.

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire suppléant, expliquent les développements ou parlent de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions écrites.

251-03-2021 Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Patrick Charbonneau, maire suppléant

Suzanne Mireault, greffière